

Travailleurs de plateforme : de l'esclavage moderne ?

Dans le sillage d'Uber ou de Deliveroo, de nombreuses plateformes permettent dorénavant à des travailleurs indépendants (généralement auto-entrepreneurs) d'exercer leur activité auprès d'une nouvelle clientèle. Le statut de ces "travailleurs de plateforme" interroge, parfois à juste titre.

Pour certains, comme on le lit dans [l'Express](#), les indépendants travaillant pour des plateformes de réservation de beauté à domicile seraient mal traités :

"Qu'en est-il des protections sociales de ces travailleurs indépendants ? Quels salaires perçoivent-ils réellement en cravachant toute la journée chez des gens qui ont juste la flemme de bouger de chez eux ? Ça s'apparente à de l'esclavage moderne."

En tant que co-fondateur de Wecasa, 1ère plateforme de réservation de soins de beauté à domicile, une telle affirmation est effrayante. Serais-je en réalité un esclavagiste qui s'ignore ? Alors pour pouvoir continuer à me regarder dans la glace le matin, tour d'horizon de la réalité des travailleurs de plateforme.

Un statut moins protecteur

Souvent critiqué pour cela, le statut d'auto-entrepreneur travaillant pour une plateforme est en effet moins protecteur qu'un contrat de type CDI ou CDD sur certains aspects :

Pas de protection chômage : En cas de baisse ou d'arrêt de son activité, il se retrouvera donc en difficulté. Dans le cas des travailleurs de plateforme, ce risque est d'autant plus fort si le professionnel dépend fortement de la plateforme. Pour corriger ce risque, le gouvernement étudie la possibilité d'étendre l'assurance chômage aux indépendants.

Pas de congés payés : pour un travailleur indépendant, pas de travail, pas de revenus. Il lui faudra donc mettre de côté une partie de ses revenus perçus pour financer ses congés. En contre-partie, il sera totalement libre de décider de son nombre de jours de congés.

Pas de formation professionnelle : contrairement à un salarié, un travailleur indépendant ne cotise pas à la formation professionnelle et ne bénéficiera donc pas de formation. Il lui reviendra donc de financer seul ses éventuelles formations. Une première évolution sur ce sujet est en cours dans le cadre de la loi travail de 2016 : au delà d'un certain seuil de revenus, l'indépendant pourra demander à sa plateforme partenaire de cotiser pour sa formation professionnelle, dans la proportion des revenus touchés.

Pas de protection accident du travail : de la même manière, le travailleur indépendant devra seul s'assurer pour les risques d'accident du travail. Comme pour la formation professionnelle, la loi travail de 2016 fait évoluer cet élément pour les travailleurs de plateforme.

Une assurance maladie "normale" : en revanche, le travailleur indépendant cotisera comme un salarié pour la maladie et bénéficiera de remboursements de la sécurité sociale. Par contre, il n'aura pas de mutuelle partiellement prise en charge par la société. Surtout, il devra cotiser au RSI, réputé moins efficace que le régime général de sécurité sociale. Cependant, le gouvernement a annoncé récemment la fusion du RSI dans le régime général, ce qui pourrait simplifier la vie des indépendants.

Une retraite normale : comme pour l'assurance maladie, le travailleur

indépendant cotisera pour sa retraite comme un salarié.

On le voit, le régime du travailleur indépendant présente sur certains aspects moins de protections sociales qu'un contrat classique.

Qu'en est-il alors des avantages du statut indépendant ?

Des revenus potentiellement plus élevés...

En focalisant sur la situation particulière des chauffeurs Uber ou des livreurs Deliveroo, le débat public oublie souvent une réalité : un travailleur indépendant gagnera souvent plus qu'un salarié (à l'heure travaillée).

Et c'est logique : le travailleur indépendant devra gagner suffisamment pour compenser les moindres protections sociales de son statut, en particulier les congés payés et l'assurance chômage, et pour justifier de la prise de risque par rapport à une situation de salariat.

Quelques exemples sur [Wecasa](#) en revenus nets (après paiement des cotisations sociales) :

1h de ménage à domicile rapportera au minimum 12,50€ net / heure à l'aide-ménagère

1h de coiffure à domicile rapportera entre 20 et 30€ net/ heure au coiffeur

1h d'esthétique à domicile rapportera entre 20 et 30€ net/ heure à l'esthéticienne

1h de massage à domicile rapportera entre 30 et 40€ net / heure au praticien

Pour l'ensemble de ces métiers, l'alternative que serait le travail en salon de coiffure, institut de beauté ou spa sera généralement payé au SMIC, soit 7,52€ net / heure.

...mais irréguliers

Contrepartie de ces revenus plus élevés, le gain d'un auto-entrepreneur sera variable d'un mois à l'autre. Il dépendra de son temps de travail effectif lié à la fois à sa disponibilité personnelle, et à la demande des clients.

En particulier au début, le temps de constituer une clientèle, un travailleur indépendant pourra avoir des difficultés à générer un revenu suffisant. C'est notamment dans ce cas que travailler avec une plateforme peut se révéler un réel bénéfice pour le travailleur indépendant.

De plus, au début de son activité, l'auto-entrepreneur pourra souvent bénéficier de l'ACCRE, dispositif de réduction de charges sociales qui aboutit à augmenter de 20% environ ses revenus la première année.

Donner sa chance à tous

Par sa souplesse, le statut d'indépendant permet souvent de donner leur chance à des personnes en difficulté sur le marché de l'emploi.

Une plateforme pourra en effet s'ouvrir à de nombreux indépendants, en exerçant une sélection plus souple que pour une embauche de salarié. En effet cette dernière engage l'entreprise de manière plus forte, avec pour conséquence une plus grande friolité des employeurs.

A l'inverse, dans le cadre d'un partenariat avec un indépendant, le risque pour la plateforme est beaucoup plus faible. Une fois vérifiés les éléments de base permettant de s'assurer du professionnalisme et de l'identité de la personne, la collaboration peut commencer. Et ensuite, les retours clients permettront de se faire une idée juste de la compétence du professionnel. En cas de bons retours, le professionnel sera favorisé. En cas de mauvais retours répétés, il pourra être exclu. N'est-ce pas au final une sélection plus juste qu'un entretien d'embauche ?

Une grande liberté de travail

Un des bénéfices les plus appréciés des indépendants travaillant avec Wecasa est la liberté de choisir ses horaires de travail.

Par exemple, de nombreuses femmes choisissent volontairement de passer du salariat à l'auto-entrepreneuriat afin de pouvoir mieux s'occuper de leurs enfants et de leur famille. Elles pourront ainsi choisir de ne pas travailler certains jours, ou de ne pas travailler après 16h30 afin de pouvoir profiter plus de leurs enfants.

La totale liberté offerte par le statut permet ainsi de choisir ses vacances, ses heures et jours de travail...

Enfin, le travail indépendant permet de choisir ses conditions de travail. Contrairement à un salarié, un indépendant pourra choisir sa manière de

travailler. Par exemple, une coiffeuse indépendante sera libre de choisir ses produits, sa méthode de travail, le temps à passer avec chaque client... Pas de "petit chef" à subir, pas de règles absurdes à respecter.

En revanche, comme toute entreprise, le travailleur indépendant devra exercer cette liberté en restant attentif à satisfaire et à fidéliser au mieux sa clientèle pour s'assurer des revenus réguliers

Travailleurs indépendants et plateformes : quelle dépendance ?

Dans la relation entre travailleurs indépendants et plateforme, la question de la dépendance est centrale.

Nous l'avons vu, le choix d'un statut d'indépendant consiste à bénéficier de moins de protection sociale, en échange d'une rémunération plus importante et d'une liberté dans l'organisation de son temps et de son travail.

Pour le travailleur indépendant, la plateforme sera le plus souvent un réel bénéfice. Par exemple, pour un masseur indépendant, il est long de se faire connaître. Compter sur le bouche à oreille est difficilement suffisant pour assurer un revenu régulier, surtout au début. Et beaucoup renoncent au bout de quelques mois, faute de dégager des revenus suffisants. Travailler avec une plateforme comme Wecasa sera alors une manière de s'assurer un revenu complémentaire rapidement et permettra de sécuriser les auto-entrepreneurs.

Dans certains cas, les revenus de la plateforme peuvent représenter la majorité des revenus du professionnel, le plaçant de fait dans une situation de dépendance risquée. Certaines plateformes en profiteront pour imposer des conditions financières ou d'organisation du travail qui neutralisent l'intérêt du statut de travailleur indépendant, mettant de fait l'auto-entrepreneur dans une situation de quasi-salariat.

Le niveau de dépendance dépend donc de plusieurs paramètres :

Du métier : certains métiers permettent de trouver une clientèle en propre sans l'aide d'une plateforme (coiffeur, aide-ménagère...), d'autres beaucoup plus difficilement (VTC, livreur à vélo...)

De l'équilibre de la relation : dans le cas d'un livreur à vélo, la plateforme pourra sans difficulté se passer d'un prestataire et le remplacer avec un autre, sans dégrader son service. Dans d'autres, une relation de fidélité s'installe le plus souvent entre le client et son professionnel (coiffeur, esthéticienne...). En cas d'arrêt du partenariat entre le professionnel et la

plateforme, celle-ci risque donc de perdre une partie des clients habituels du professionnel, ce qui aboutit à une relation plus équilibrée

Du choix de l'indépendant : un auto-entrepreneur doit gérer son entreprise, et donc sa clientèle. Certains choisiront donc d'avoir une clientèle en propre, et de travailler en complément avec 1 ou 2 plateformes. D'autres choisiront de faire confiance à une seule plateforme pour la quasi totalité de leur activité.

La dépendance entre indépendant et plateforme est ainsi très variable d'un secteur à l'autre, d'une plateforme à l'autre et d'un indépendant à l'autre, depuis le simple revenu d'appoint jusqu'à la source principale de revenus.

Indépendant : choix ou contrainte ?

Enfin, pour analyser la situation des travailleurs indépendants, une question importante se pose : être auto-entrepreneur est-il un choix ou une contrainte ?

Le débat public présente souvent les auto-entrepreneurs comme victimes des plateformes qui leur imposeraient ce statut contre leur gré. Les situations sont plus contrastées.

Par exemple, dans le cas de Wecasa, la grande majorité des professionnels partenaires ont fait le choix de devenir indépendant pour les avantages du statut, souvent pour la gestion du temps, parfois pour mieux gagner leur vie.

Il s'agit de personnes qui avaient un contrat de travail classique, et qui ont choisi le travail indépendant. Ce n'est donc pas la plateforme qui "précarise" les auto-entrepreneurs. Au contraire, la plateforme, en leur apportant des revenus complémentaires, permet de sécuriser leur activité !

Dans d'autres cas, il pourra s'agir de personnes qui souhaiteraient trouver un emploi salarié mais qui, n'y arrivant pas, sont contraintes de se prendre des missions de type auto-entrepreneur pour gagner leur vie. Dans ce cas, ces travailleurs resteront indépendants jusqu'à ce qu'ils trouvent un contrat salarié. La plateforme leur donne alors l'opportunité de travailler et d'acquérir des revenus et une expérience qui pourra leur servir par la suite.

Quelle alternative ?

Enfin, lorsqu'on évalue l'intérêt pour le professionnel de choisir le statut d'auto-entrepreneur, encore faut-il se questionner sur les autres choix qui s'offrent à lui.

Prenons l'exemple d'une aide-ménagère. Son choix ne sera pas entre être auto-entrepreneur ou bénéficiaire d'un CDI de 35h bien payé. Les alternatives seront plutôt :

Du travail non déclaré : si le statut d'auto-entrepreneur offre moins de protection sociale que le salariat, il en offre beaucoup, beaucoup plus que le travail non déclaré.

Des CDD "d'usage" : contrat peu connu mais fréquemment pratiqué, il permet d'embaucher un salarié, mais de ne lui payer au final que le nombre d'heures réellement effectuées, ce nombre d'heures variant mois après mois.

Des temps partiels subis et fractionnés : par exemple dans les hôtels qui demande une intervention le matin et le soir seulement.

Dans cette situation, pas évident que le travail indépendant soit la solution la plus précaire...

Travailleurs de plateforme : une responsabilité partagée

Au final, être auto-entrepreneur ou travailleur indépendant offre des avantages réels en termes de rémunération, d'opportunités, de gestion du temps qui sont appréciés d'une grande partie des auto-entrepreneurs. Mais cela entraîne aussi une prise de risque plus importante pour le professionnel.

Ce statut répondra bien aux attentes de certains, à certaines phases d'une vie professionnelle, mais ne pourra pas convenir à tous.

Du côté des plateformes, travailler avec des indépendants demande une éthique de responsabilité :

Se comporter comme un partenaire, pas comme un employeur (par exemple, ne pas imposer de dates de congés)

Donner sa chance à un maximum de personnes

Respecter le libre choix de l'indépendant (gestion des heures de travail, libre choix des clients...)

Être transparent sur le fonctionnement de la plateforme et les éléments pouvant impacter le revenu des indépendants

Le travail indépendant avec une plateforme n'est donc ni l'enfer 2.0 tel que certains le décrivent, ni l'avenir du salariat, mais simplement une nouvelle manière d'aborder le travail, avec moins de protection mais plus de liberté, qui conviendra à certains pour qui la priorité n'est pas le CDI. Reste à accompagner l'évolution de ce statut pour compléter les protections sociales manquantes, et le protéger des abus.

Pierre Andre est cofondateur de Wecasa.fr, plateforme de réservation de coiffure, beauté, massage et ménage à domicile 7j/7, de 7h à 22h partout en France. Retrouvez son [post initial sur Medium](#)

Article écrit par PIERRE ANDRE